



ATTESTATION DE BÉNÉVOLAT

En application de l'article 51 du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les activités d'assistance aux personnes les plus vulnérables permettent d'obtenir une dérogation pour leurs déplacements.

Je soussigné Antoine BOUR,

Président de l'association des Restaurants du Cœur de Paris,

certifie que Madame/ Monsieur.....Vincent GESTERMANN né.e le25/03/1982..... , à Lima (Pérou).....

est bénévole pour les Restaurants du Cœur et se déplace dans le cadre d'une de nos missions d'aide aux personnes les plus démunies.

Attestation délivrée pour faire valoir ce que de droit. Elle sera présentée accompagnée de l'attestation de demande de dérogation.

Le 17/10/2020

LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR
DE PARIS
4, cité d'Hauteville - 75010 PARIS
Tél. : 01 53 24 98 00
Fax : 01 53 24 98 19